

<http://rpvconseil.com/spip.php?article977>



# Le CAC face au refus de confirmation des tiers

- Sur le web - Flux rss en copie -

***LesEchos.fr***

Date de mise en ligne : jeudi 16 novembre 2023

---

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

---

Censure de l'arrêt d'appel qui se borne à retenir que le commissaire aux comptes n'a pas commis de négligence ou de faute, sans constater qu'il avait procédé, face à l'opposition de la comptable sur la circularisation d'un fournisseur de l'entreprise, à la procédure particulière prévue par la norme d'exercice professionnelle 505, comportement attendu d'un professionnel diligent.